

ARBOTECT® 20-S

FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

SEULS DES ARBORICULTEURS OU DES PERSONNES AYANT REÇU LA FORMATION REQUISE POUR RECONNAÎTRE LA MALADIE HOLLANDAISE DE L'ORME ET LA MALADIE FOLIAIRE DU HÊTRE ET MAÎTRISER LES TECHNIQUES D'INJECTION ARBORICOLE PEUVENT UTILISER CE PRODUIT

ARBOTECT® 20-S contribue à la suppression de la maladie hollandaise de l'orme (*Ceratocystis ulmi*) dans les ormes et la répression de la maladie foliaire du hêtre causée par le nématode *Litylenchus crenatae mccannii* dans les hêtres. Il s'agit d'un fongicide systémique qui supprime les maladies fongiques par action curative (éradication) et protectrice lorsqu'il est utilisé conformément aux directives figurant sur l'étiquette.

PRINCIPE ACTIF :

Thiabendazole 20% p/p

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT D'UTILISER
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

ATTENTION : IRRITE LES YEUX, LA PEAU ET LES VOIES RESPIRATOIRES

N° D'HOMOLOGATION : **16694**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **3,785 L**

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Étiquette

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AVIS AU MÉDECIN : Bien que ce produit ne soit pas irritant et qu'il se soit révélé peu toxique dans des études chez les animaux, il est très acide.

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit s'est révélé non toxique lorsqu'administré par voie orale chez des animaux de laboratoire. L'ingestion accidentelle de grandes quantités de thiabendazole peut provoquer les réactions suivantes : troubles gastro-intestinaux, vertige, maux de tête, vision trouble, changement dans l'apparence et l'odeur de l'urine et réactions d'hypersensibilité.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Nocif si ingéré. Peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires. NE PAS manger, boire ou fumer/vapoter pendant l'utilisation de ce produit. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme/du tabac, de fumer/vapoter, d'utiliser les toilettes ou de manipuler des appareils mobiles. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Si le produit entre en contact avec les vêtements/l'ÉPI, retirer tous les vêtements/l'ÉPI contaminés, laver l'extérieur des gants à l'eau et au savon avant de les retirer, se laver la peau contaminée à l'eau et au savon, puis enfiler des vêtements propres. Laver régulièrement les vêtements/l'ÉPI contaminés séparément des autres vêtements. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. NE PAS les réutiliser.

Solution acide – n'utiliser qu'avec de l'acier inoxydable ou des plastiques résistants.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

LA TEMPÉRATURE DE CONGÉLATION DU PRODUIT EST COMPRISE ENTRE -3,89 ET -1,67 °C.

Le produit retrouve une intégrité satisfaisante après avoir été décongelé et mélangé. Éviter la congélation et la décongélation répétées du produit. LAISSER LE COUVERCLE SUR LE CONTENANT LORSQU'IL EST OUVERT AFIN DE PRÉVENIR L'ASSÈCHEMENT DU PRODUIT.

Consulter le fabricant avant d'utiliser ARBOTECT 20-S avec d'autres produits chimiques.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial/territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son

détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable après l'avoir rincé.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

ARBOTECT® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

ARBOTECT® 20-S

FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

SEULS DES ARBORICULTEURS OU DES PERSONNES AYANT REÇU LA FORMATION REQUISE POUR RECONNAÎTRE LA MALADIE HOLLANDAISE DE L'ORME ET LA MALADIE FOLIAIRE DU HÊTRE ET MAÎTRISER LES TECHNIQUES D'INJECTION ARBORICOLE PEUVENT UTILISER CE PRODUIT

ARBOTECT® 20-S contribue à la suppression de la maladie hollandaise de l'orme (*Ceratocystis ulmi*) dans les ormes et la répression de la maladie foliaire du hêtre causée par le nématode *Litylenchus crenatae mccannii* dans les hêtres. Il s'agit d'un fongicide systémique qui supprime les maladies fongiques par action curative (éradication) et protectrice lorsqu'il est utilisé conformément aux directives figurant sur l'étiquette.

PRINCIPE ACTIF :

Thiabendazole 20% p/p

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT D'UTILISER
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

ATTENTION : IRRITE LES YEUX, LA PEAU ET LES VOIES RESPIRATOIRES

N° D'HOMOLOGATION : **16694**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Livret

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AVIS AU MÉDECIN : Bien que ce produit ne soit pas irritant et qu'il se soit révélé peu toxique dans des études chez les animaux, il est très acide.

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit s'est révélé non toxique lorsqu'administré par voie orale chez des animaux de laboratoire. L'ingestion accidentelle de grandes quantités de thiabendazole peut provoquer les réactions suivantes : troubles gastro-intestinaux, vertige, maux de tête, vision trouble, changement dans l'apparence et l'odeur de l'urine et réactions d'hypersensibilité.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Nocif si ingéré. Peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires. NE PAS manger, boire ou fumer/vapoter pendant l'utilisation de ce produit. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme/du tabac, de fumer/vapoter, d'utiliser les toilettes ou de manipuler des appareils mobiles. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Si le produit entre en contact avec les vêtements/l'ÉPI, retirer tous les vêtements/l'ÉPI contaminés, laver l'extérieur des gants à l'eau et au savon avant de les retirer, se laver la peau contaminée à l'eau et au savon, puis enfiler des vêtements propres. Laver régulièrement les vêtements/l'ÉPI contaminés séparément des autres vêtements. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. NE PAS les réutiliser.

Solution acide – n'utiliser qu'avec de l'acier inoxydable ou des plastiques résistants.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

LA TEMPÉRATURE DE CONGÉLATION DU PRODUIT EST COMPRISE ENTRE -3,89 ET -1,67 °C.

Le produit retrouve une intégrité satisfaisante après avoir été décongelé et mélangé. Éviter la congélation et la décongélation répétées du produit. LAISSER LE COUVERCLE SUR LE CONTENANT LORSQU'IL EST OUVERT AFIN DE PRÉVENIR L'ASSÈCHEMENT DU PRODUIT.

Consulter le fabricant avant d'utiliser ARBOTECT 20-S avec d'autres produits chimiques.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial/territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son

détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable après l'avoir rincé.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges en cuve potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges en cuve qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

ORMES	
MALADIE SUPPRIMÉE	Maladie hollandaise de l'orme (<i>Ceratocystis ulmi</i>)
INTERVALLE D'APPLICATION	Un traitement par année
DOSE	Traitement préventif : 30 à 60 mL pour chaque 13 cm de diamètre du tronc (à hauteur de poitrine) Traitement curatif : 60 à 120 mL pour chaque 13 cm de diamètre du tronc (à hauteur de poitrine)
VOLUME D'EAU RECOMMANDÉ	Traitement préventif : 1,2 à 2,4 L Traitement curatif : 2,4 à 4,8 L
DIRECTIVES D'APPLICATION	Les traitements préventifs doivent être effectués lorsque les feuilles approchent de leur taille maximale, habituellement à la fin de mai ou en juin. Aux taux de dilution curatifs, l'arbre peut subir des dommages d'origine chimique. Les traitements curatifs doivent être effectués dès que l'on aperçoit des signes d'infection pour l'année en cours, généralement de la fin de juin jusqu'en août. Utiliser la dose plus élevée indiquée sur l'étiquette d'ARBOTECT 20-S sous une pression de la maladie élevée. Les arbres dont le diamètre à hauteur de poitrine est de 13 cm ou moins ne doivent pas être traités. Suivre les directives fournies avec l'équipement d'injection utilisé. Les points d'injection doivent être espacés de 7,5 à 25 cm autour de la base de l'arbre. Prévoir au moins trois ou quatre points d'injection par arbre (trous d'un diamètre maximal de 1,3 cm répartis à intervalles réguliers autour de l'arbre). Si on utilise un système d'injection sous pression, NE PAS dépasser 700 kPa (100 psi) et respecter les meilleures pratiques et les spécifications du fabricant.
MALADIE SUPPRIMÉE	Maladie hollandaise de l'orme (<i>Ceratocystis ulmi</i>)
INTERVALLE D'APPLICATION	Un traitement tous les trois ans
DOSE	Traitement préventif ou traitement curatif: 360 mL pour chaque 13 cm de diamètre du tronc (à hauteur de poitrine)
VOLUME D'EAU RECOMMANDÉ	24 L
DIRECTIVES D'APPLICATION	Injecter dans les zones exposées de l'empattement, mais sous la surface du sol (15 cm), une fois tous les trois ans. Le diamètre maximal des trous d'injection est 1,3 cm. NE PAS utiliser ce traitement si le diamètre de l'arbre est inférieur à 25,4 cm.
REMARQUES	Pour une suppression optimale de la maladie, on recommande le traitement préventif. Lorsqu'un arbre présente plus de 5 % de symptômes au niveau de la couronne, le traitement peut être inefficace. Le traitement doit être utilisé de concert avec un programme de suppression des insectes et d'assainissement (élagage des branches malades) afin d'optimiser les résultats. NE PAS diluer ARBOTECT 20-S avec une eau très alcaline en raison du risque de précipitation du mélange. Si cela se produit, utiliser une autre source d'eau.

	Divers facteurs, notamment les conditions météorologiques, la présence d'autres substances ou, encore, la manière dont le produit est utilisé ou appliqué, peuvent endommager l'arbre, réduire l'efficacité du produit ou avoir d'autres conséquences imprévues. Le traitement peut être inefficace si des souches tolérantes se développent. Si le traitement par ARBOTECT 20-S se révèle inefficace, envisager le recours à des traitements alternatifs.
--	--

HÊTRES	
MALADIE RÉPRIMÉE	Maladie foliaire du hêtre (<i>Litylenchus crenatae mccannii</i>)
INTERVALLE D'APPLICATION	Un traitement tous les deux ans
DOSE	Traitement curatif : 60 à 240 mL pour chaque 13 cm de diamètre du tronc (à hauteur de poitrine)
VOLUME D'EAU RECOMMANDÉ	Diluer une part d'ARBOTECT 20-S avec entre 20 à 40 parts d'eau
DIRECTIVES D'APPLICATION	Les applications curatives doivent être effectuées après que l'arbre est entièrement feuillé (après l'infection) durant l'été ou au début de l'automne. Injecter dans les zones exposées de l'empattement, une fois tous les deux ans. Le diamètre maximal des trous d'injection doit être de 1,3 cm. Utiliser la dose plus élevée indiquée sur l'étiquette d'ARBOTECT 20-S sous une pression de la maladie élevée. Les arbres dont le diamètre à hauteur de poitrine est de 13 cm ou moins ne doivent pas être traités. Suivre les directives fournies avec l'équipement d'injection utilisé. Les points d'injection doivent être espacés de 7,5 à 25 cm autour de la base de l'arbre. Prévoir au moins trois ou quatre points d'injection par arbre (trous d'un diamètre maximal de 1,3 cm répartis à intervalles réguliers autour de l'arbre). Si on utilise un système d'injection sous pression, NE PAS dépasser 700 kPa (100 psi) et respecter les meilleures pratiques et les spécifications du fabricant.
REMARQUES	Le traitement doit être utilisé de concert avec un programme de suppression des insectes et d'assainissement (élagage des branches malades) afin d'optimiser les résultats. NE PAS diluer ARBOTECT 20-S avec une eau très alcaline en raison du risque de précipitation du mélange. Si cela se produit, utiliser une autre source d'eau. Divers facteurs, notamment les conditions météorologiques, la présence d'autres substances ou, encore, la manière dont le produit est utilisé ou appliqué, peuvent endommager l'arbre, réduire l'efficacité du produit ou avoir d'autres conséquences imprévues. Des dommages mineurs, tels que des fissures extérieures ou un suintement, peuvent survenir au point d'injection. Le traitement peut être inefficace si des souches tolérantes se développent. Si le traitement par ARBOTECT 20-S se révèle inefficace, envisager le recours à des traitements alternatifs.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, fongicide ARBOTECT 20-S, contient un fongicide

appartenant au groupe 1. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants au thiabendazole et à d'autres fongicides du groupe 1. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide ARBOTECT 20-S ou d'autres fongicides du même groupe 1 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes agents pathogènes.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain ainsi que des relevés des utilisations antérieures de pesticides et de l'assolement et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale ou biologique ou, encore, d'autres formes de lutte chimique.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un mode d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée. Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-877-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.